

fYtness

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. La salle *fYtness* est un secteur d'activité de l'Association des Unions Chrétiennes de Genève (UCG).
2. Le *fYtness* est accessible uniquement aux membres de l'Association des Unions Chrétiennes de Genève, ainsi qu'aux résidents du Foyer George Williams. Les usagers du *fYtness* sont membres bénéficiaires des Unions Chrétiennes de Genève; leur cotisation est incluse dans leur abonnement.
3. La carte *fYtness* est exclusive à la salle susmentionnée et non transmissible. A chaque visite la carte doit être déposée à l'endroit prévu à cet effet.
4. La carte *fYtness* donne droit à son détenteur d'utiliser les installations aux heures d'ouverture.
5. La non-utilisation des prestations ne donne en aucun cas droit à des demandes de remboursement où à des réductions. Toutefois, les périodes d'absence (certificat médical, service militaire, départ à l'étranger pour des raisons professionnelles) pourront être récupérées moyennant un certificat ou une attestation officielle. La durée de l'absence dans les cas cités ci-dessus sera cumulée à la durée de l'abonnement.
6. La salle *fYtness* se réserve le droit de fermeture selon nécessité (travaux, nettoyage, etc.).
7. Les UCG, ainsi que le personnel qui y travaillent, ne sont pas responsables des dommages subis par le détenteur de la carte suite à des accidents, des blessures ou des maladies survenues lors d'utilisation inadaptées des installations.
8. Les UCG ne sont pas responsables de la perte ou le vol d'objets de valeurs et autres objets personnels dans la salle du *fYtness*.
9. Les droits résultant du présent contrat ne sont pas transmissibles.
10. Le montant du prix correspondant à la durée de l'abonnement choisi est fixé dans le contrat. Ce montant est à payer en espèces lors de la signature du contrat.
- 11. A l'échéance, le dépôt est remboursé contre remise du badge magnétique d'accès. Si le badge n'est pas restitué dans les 6 mois qui suivent l'échéance, le dépôt reste acquis aux UCG.**
12. Le détenteur de la carte *fYtness* a pris connaissance du règlement interne du *fYtness* et s'engage à en respecter les dispositions. Toute personne qui ne respecte pas ledit règlement est passible de l'exclusion, sans aucune indemnité. Le solde couru de l'abonnement reste acquis à l'Association.
13. Le présent contrat entre en vigueur et acquiert force obligatoire dès sa signature.

